



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL DE DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE

En application des articles R214-24, R214-25 et R214-26 du CGFP

Collectivité :

Nom et prénom de l'agent bénéficiaire :

Durée mensuelle de la décharge : heures

Le Centre de Gestion rembourse les heures de décharge d'activité de service sur la base du traitement brut mensuel et des charges patronales.

Sont exclus : les heures supplémentaires ou complémentaires, les astreintes, l'indemnité horaire de travail de nuit, l'indemnité télétravail ainsi que le forfait mobilités durables.

Une copie des bulletins de salaire est à joindre impérativement

	Exemple de Calcul			
Salaire brut global	1 631,28 €			
+ charges patronales	601,41 €			
= sous total	2 232,69 €			
x nombre d'heures de DAS (en centièmes) réellement effectuées	88,50			
÷ nombre d'heures (en centièmes) payées sur la fiche de salaire du mois	151,67			
= total remboursé	1 302,78 €			

Demande de remboursement de la somme de :

Certifié exact par l'autorité territoriale

Date :

Signature et cachet :

Documents à retourner à Valérie LIBRALATO / vlibralato@cdg38.fr

CDG 38 | 493, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Email : cdg38@cdg38.fr | Tél. : 04 76 33 20 33 | Fax : 04 76 33 20 40